

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, ALMY René, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain, HERTER Georges, LEIBY Thomas, MOSER Muriel, RIBSTEIN André.

A donné procuration : M. Jean-Luc KOERPER à Mme Charlotte COLETTI

Absent excusé et non représenté : Mme Sabine ROOS

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Affaires financières
- Point 3 / Contrat de maintenance des feux tricolores
- Point 4 / Droit de préemption urbain
- Point 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 6 / Rapport des Adjointes & Commissions
- Point 7 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Monsieur Jean-Luc KOERPER donnant procuration à Madame Charlotte COLETTI puis aborde les points à l'ordre du jour.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 4 novembre 2019 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières2.1 Bilan financier – Investissement exercice 2019

Monsieur le Maire présente les dépenses en section d'investissement ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE des états présentés ci-dessous

BILAN FINANCIER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2019**BUDGET COMMUNAL****REMBOURSEMENT DE CAUTION**

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
WILHELM David	Encaissement par la commune de la caution 1 rue du Moulin	1 700.00 €
REY Valérie	Remboursement caution logement 23 rue du 20 Novembre	450.00 €
VOMERO Sylvie	Remboursement caution logement 23 rue du 20 Novembre	500.00 €
TOTAL		2 650.00 €

BATIMENTS PUBLICS

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
GECO	Deshumidificateur archives Mairie	708.79
AQUA DOUBS	Adoucisseur 9 rue du Moulin	1 723.80
TOTAL		2 432.59

BATIMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
APAVE	Contrôle technique installation du bâtiment modulaire	2 174.40 €
PORTAKABIN	Installation bâtiment modulaire	451 629.60 €
ENEDIS	Raccordement électrique bâtiment modulaire	2 157.12 €
PORTAKABIN	Fourniture et pose compteur électrique bâtiment modulaire	2 184.00 €
MULLER PAYSAGES	Clôture et portail Accueil Périscolaire	6 184.80 €
TOTAL		464 329.92 €

AMENAGEMENT VOIRIE ET SECURITE ROUTIERE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
PROXIMARK	Fourniture et pose de plots holophanes	660.00 €
GEOMETRE OSTERMANN	Honoraires de maîtrise d'œuvre – aménagement de sécurité routière	3 996.00 €
TOTAL		4 656.00 €

MATERIEL POMPIERS

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
CARON SECURITE	Combinaisons anti-guêpes et frelons	984.66 €
GALLIN	Electropompe et protège airbags	686.26 €
MAISON COLLINET	Tenue nouveau Sapeur	658.72 €
TOTAL		2 329.64 €

MATERIEL & OUTILLAGE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
FUCHS HENRI	Tondeuse débroussailluse	1 800.00 €
FUCHS HENRI	Tondeuse	440.00 €
TOTAL		2 240.00 €

MATERIEL MAISON DES ASSOCIATIONS

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
METRO	Frigo buvette	1 057.20 €
EQUIP PRO	Flûtes crémant Maison des Associations	66.64 €
EXPRESSO SERVICES	Lave-vaisselle	4 183.20 €
TOTAL		5 307.04 €

MATERIEL INFORMATIQUE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
DATA WAY	Ordinateurs Mairie	3 891.98 €
DATA WAY	Serveur Mairie	5 181.83 €
TOTAL		9 073.81 €

MATERIEL ACCUEIL PERISCOLAIRE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
ESPACE BUREAUX	Mobilier	9 746.88 €
SOPROLUX	Aspirateur et chariot de service	888.73 €
MULLER THIERRY	Bancs	3 500.00 €
TOTAL		14 135.61 €

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT**MATERIEL & OUTILLAGE**

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
BATI CHAUD	Installation compteurs d'eau Ecole et Club House	1 960.00 €
TOTAL		1 960.00 €

2.2 Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 € en 2019

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2018 chargeant l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles dont la valeur TTC est inférieure à 500 €, considérant que la durée des articles est supérieure à une année et que, de ce fait, ils peuvent être considérés comme des investissements et ce pour l'exercice 2019 ;

VU les dépenses imputées en section d'investissement ci-dessous

<i>Mandat Date</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
16/07/2019	EQUIP PRO	Vaisselle Maison des Associations flûtes crémant	55.53	66.64
11/09/2019	FUCHS HENRI	Tondeuse Staub	366.67	440.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE des dépenses imputées en section d'investissement pour l'exercice 2019.

2.3 Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 € - Exercice 2020

Vu la circulaire du 10 octobre 1982 relative au contrôle de l'imputation des dépenses du secteur public local ;

Vu la circulaire interministérielle n° INT B87 00120 C du 28 avril 1987 précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local ; Par ailleurs, l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998 a modifié les articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du code général des Collectivités Territoriales en donnant aux assemblées délibérantes la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement ;

Vu l'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 fixe, à compter du 1er janvier 2002, à 500 € toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement ; Il précise également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CHARGE l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles dont la valeur TTC est inférieure à 500 €, considérant que la durée des articles est supérieure à une année et que, de ce fait, ils peuvent être considérés comme des investissements et ce pour l'exercice 2020.

2.4 Subvention exceptionnelle en faveur de la Commune du Teil à l'occasion du séisme

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil.

Cette subvention pourrait être de 300 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de Teil,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la Commune de Teil ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

POINT 3 / Contrat de maintenance des feux tricolores

Monsieur le Maire soumet la proposition de contrat à intervenir avec Vialis concernant la maintenance des feux tricolores pour un montant annuel de 1 915 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de souscrire le contrat tel que présenté ;

HABILITE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et tous documents y afférent.

POINT 4 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A été prononcée la renonciation au Droit de Préemption Urbain sur l'immeuble suivant

- ♦ *Section 2 parcelles 613/140 et 574/135 – Lotissement Le Bifang – 601 m²*

POINT 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

5.1 Saint-Louis Agglomération

- **Conseil Communautaire du 13 novembre 2019**

Monsieur le Maire a envoyé le PV du Conseil Communautaire aux conseillers municipaux.

- **Conférence des Maires du 10 décembre 2019**

Monsieur le Maire informe que le point unique de la Conférence des Maires était le schéma directeur des pistes cyclables.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Communautaire se déroulera le 18 décembre 2019.

Il informe également que la réception des vœux de Saint-Louis Agglomération est annulée.

Enfin, il évoque le transfert éventuel de l'excédent du budget Eau & Assainissement qui sera demandé début 2020. Une délibération de Saint-Louis Agglomération est attendue dans ce sens.

POINT 6 / Rapport des Adjointes & Commissions

6.1 Bernard HAAS

Monsieur Bernard HAAS indique que la Fête de Noël des Aînés s'est très bien déroulée. 122 personnes ont assisté à cette journée qui a été très appréciée.

Il indique également que la distribution des paniers offerts aux personnes qui n'ont pas pu venir à la fête est prévue prochainement.

6.2 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 20 novembre 2019.

Dossiers instruits

- ❶ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0028 de France SOLAR représenté par Ercan KILICDEMIR, 10 rue de l'Energie – 67720 HOERDT, pour la pose de 14 panneaux photovoltaïques chez Madame Marie CONNAH, 8 Suttergasse, Section 1 Parcelle 349, surface du terrain 839 m² : Avis favorable.
- ❷ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0029 de Monsieur Raphaël FALVO, 2 rue des Cerisiers – 68510 UFFHEIM, section 2, parcelle 576 de 600 m² pour la construction d'une piscine et d'un abri de jardin de 9,30 m² : Avis favorable.
- ❸ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0030 de Monsieur Samuel LITZLER, 26 rue des Merles – 68440 HABSHEIM pour rénovation de la couverture complète de la maison sise 17 rue du Général Béthouard à UFFHEIM, par la pose de tuiles rouges nuagées. Section 1, Parcelle 107 de 1 422 m² : Avis favorable.

POINT 7 / Divers & Informations

7.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Samedi 21 décembre	Loto du FCU	20 h 00 Maison des Associations
Mercredi 15 janvier 2020	Réception de Nouvel An	19 h 30 Maison des Associations
Dimanche 15 et 22 mars 2020	Elections municipales	

7.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 20 novembre 2019

7.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de l'Accueil Périscolaire s'est bien déroulée. De nombreuses personnes, notamment des élus, y ont participé.

Monsieur le Maire remercie Mesdames Charlotte COLETTI et Mireille CONREAUX pour leur aide et leur surveillance des enfants dans le cadre du droit d'accueil mis en place à l'école lors de la grève des enseignantes du 5 décembre 2019.

7.4 Tour de table

Monsieur Patrick WADEL informe qu'un arbre est tombé rue d'Altkirch vers la sortie du village direction Waltenheim.

Il indique que les arbres hauts et fragiles sont à enlever.

Monsieur le Maire ajoute qu'un devis a été demandé à l'entreprise Barth-Schneider pour effectuer ces travaux.

Monsieur René ALMY rend compte des réunions de Saint-Louis Agglomération auxquelles il a assisté, à savoir la commission déchets et la commission santé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 05.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Contrat de maintenance des feux tricolores

Point 4 / Droit de préemption urbain

Point 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 6 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 7 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>MARTINEZ Christian</i>	<i>Maire</i>		---
<i>HAAS Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		---
<i>CHAFFARD Jacques</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>FEYERTAG Alain</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Procuration donnée à Charlotte COLETTI</i>	
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MOSER Muriel</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>RISBTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Absente excusée non représentée</i>	---